

Collectif pour l'Hôpital de Moûtiers

Siège : Mairie de Moûtiers. 73600

Contact Président :

B. Gsell : 07 86 25 91 11

Moûtiers le 7/11/ 2015

Communiqué de presse

Travaux du Centre hospitalier à Albertville : Jugement en référé, le pot de fer contre le pot de terre !

Le Collectif Moûtiérais a déposé une requête au fond et « en référé » contre le permis de construire du CHAM à Albertville le 14 octobre dernier, par le canal de son avocat, M° Mouronvalle à Grenoble. Cette action repose sur les nombreuses irrégularités trouvées dans le dossier de permis (signé par le Préfet de Savoie le 15/09/2015). Auparavant il avait fallu récupérer le dossier du permis, ce qui n'avait été possible qu'après sa signature, alors que les autorités de l'Etat avaient gagnées du temps en ayant engagés les travaux sans permis, 3 mois avant son affichage.

Par définition le référé est une procédure d'urgence, afin de préserver les choses en attente du jugement sur le fond qui dure de un à deux ans.

Les parties en cause ont été réunies en audience de référé le lundi 2 novembre à Grenoble, avec un juge (il est seul en référé). D'un côté M° MOURONVALLE et le Président du Collectif, de l'autre un représentant du Préfet, et M° FIAT pour le CHAM accompagné de la directrice Laurence BERNARD et d'un autre cadre technique.

S'agissant d'un contentieux relatif au droit de l'urbanisme la loi impose de montrer son « intérêt à agir ». Le Collectif a su montrer comment les travaux d'Albertville sont directement liés à la fermeture des Urgences et de la chirurgie de Moûtiers, ce qui a été très vite admis par le juge malgré les arguments inverses des opposants.

Sur les motifs de contestation du permis de construire, il ressort des échanges qu'ils sont fondés et importants, notamment la non-conformité du projet avec le PPRI et le PLU d'Albertville (zone inondable) qui interdit toute extension supérieure à 150m² alors que le projet en comporte 4000 ! Il y a aussi une non-conformité avec les règles de sécurité relatives au gazoduc qui passe à 15 m des travaux en cours, au lieu de 45 m !

Mais en référé suspensif, il faut démontrer le caractère urgent de la décision de justice, ce qui est en général automatique s'agissant de travaux, car les constructions sont difficilement réversibles. Mais alors que lundi matin le juge semblait avoir tranché sur ce point, la directrice du CHAM, son avocate et le Préfet ont multiplié les arguments pour convaincre le juge des impacts qu'auraient une suspension des travaux en matière de santé : selon eux il y a impossibilité de rouvrir les urgences et la chirurgie de Moûtiers pour la saison hivernale ! Ces arguments ont semble-t-il fait changer d'avis le juge qui avait pourtant fait allusion aux travaux commencés sans permis et aux illégalités commises par le CHAM.

Au final, dans sa décision rendue le 5/11/2015, le juge des référés a rejeté la requête du « Collectif pour l'Hôpital de Moûtiers » et l'a condamné à verser 1000 € au CHAM.

Les pressions ont été fortes de la part de l'Etat, dans une affaire « pot de fer contre pot de terre ». Ainsi donc les travaux ne seront pas suspendus, mais les stations ouvrent dans un mois, des dizaines de milliers de vacanciers vont arriver, et il n'y aura plus de service d'urgences à Moûtiers ni de chirurgie. Le nouveau service de chirurgie d'Albertville ne sera opérationnel au mieux que mi-janvier 2016, avec 6 blocs (au lieu de 8 l'an dernier dont 4 à Moûtiers) et en attendant il n'y en aura que 4 au mieux, avec des travaux en cours pendant les vacances de Noël ! Quant au nombre de lit, il va manquer les 60 lits qui ouvraient l'hiver à Moûtiers.

Nous assistons à un coup de force de l'administration de la santé soutenue par certains élus, qui mettent en œuvre brutalement un

schéma qui n'a pas été confronté officiellement à celui proposé par le « Collectif Pour l'Hôpital de Moûtiers ». Parmi les complices de coup de force, il y a Mme BERTHET, Maire d'Albertville, Présidente du Conseil de Surveillance du CHAM, qui a soutenu cette nouvelle organisation dans un courrier adressé à tous les maires et a laissé faire illégalement des travaux sans permis alors qu'il était de sa responsabilité de maire de les faire cesser. Nous nous interrogeons également sur la position du Conseil Départemental de Savoie cité dans un récent courrier du Ministère de la Santé comme s'étant accordé avec l'ARS sur cette nouvelle organisation hospitalière. Quant au maire de Moûtiers F. PANNECKOUKE, au député Hervé GAYMARD ou aux conseillers départementaux Vincent ROLLAND (1er adjoint au maire d'Albertville) ou Jocelyne ABONDANCE (qui avait déclaré récemment ne pas bien connaître le dossier), on ne les entend pas protester contre ce sabotage de l'hôpital de Moûtiers transformé en pôle gériatrique comme le désirait tant le Dr MERTUCK ! Ce début de procédure nous a permis également de découvrir une lettre signée de Marisol TOURAINE, Ministre de la Santé, adressée au Sénateur André VAIRETTO, datant de novembre 2012, et qui annonce clairement le projet qui est mis en œuvre aujourd'hui : les discussions et l'étude KPMG étaient donc bien des leurres, tout était déjà décidé depuis 2012 !

La situation créée par ce recul de la couverture de santé du territoire est inquiétante et a déjà provoqué de graves incidents ; c'est pourquoi le Collectif a écrit une lettre ouverte à Mme la directrice de l'ARS pour lui demander la réouverture des urgences et de la chirurgie de Moûtiers, et enfin faire la comparaison de ce qui est imposé avec le projet proposé par le Collectif et 99% des habitants. C'est pourquoi le Collectif poursuit son plan d'action, y compris sur le terrain juridique, car il y a mise en danger des populations du territoire.

Enfin, rappelons que chaque mardi à 11h, il y a un rendez-vous du Collectif devant l'hôpital de Moûtiers.